



## **Bruno SANDRAS**

Député de Polynésie française

Maire de la Commune de Papara Polynésie française **Monsieur Nicolas SARKOZY**Président de la République Française

Paris, le 27 juin 2011

Monsieur le Président,

Le respect des langues régionales est, aux yeux de la majorité de nos concitoyens polynésiens, une des valeurs qui fondent la grandeur de la République française et leur attachement profond à celle-ci. Au-delà de leur usage au quotidien, nos langues polynésiennes sont la voie d'expression de notre héritage culturel, de ce que nous sommes et de ce que nous avons à léguer aux générations qui nous succéderont.

La question du maintien ou non du CAPES de « reo tahiti » ne peut donc pas se réduire à une simple question de matière à enseigner, de quotas d'heures de cours à dispenser ou de nombre d'élèves à considérer. C'est une question qui procède d'un sujet qui se tient au cœur de notre société polynésienne, d'aujourd'hui et de demain, perçue comme telle et qui se doit d'être abordée comme telle.

La Polynésie française est aujourd'hui dans une passe difficile et douloureuse, tant sur le plan économique et social que sur le plan politique. La population se sent désemparée, s'inquiète pour son devenir, s'interroge sur sa destinée et redoute de perdre ses repères, notamment identitaires.

Dans ce contexte, au-delà d'un accompagnement à la hauteur des enjeux et des défis à relever, les Polynésiens attendent de l'Etat qu'il soit également le garant de l'existence de leurs langues au sein du patrimoine national. Beaucoup de nos concitoyens se sentiraient rassurés par un signe fort en ce sens, qui plus est, s'il émanait du Chef de l'Etat en personne.

C'est dans cette perspective que j'ai l'honneur de solliciter votre arbitrage en faveur de la Polynésie française, afin que le CAPES de « reo tahiti » soit, non seulement maintenu l'an prochain, mais ne puisse plus faire l'objet, à l'avenir, d'une quelconque remise en question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération.

Bruno Sandras